

Portail parents MOZAÏK

[Portail-parents Mozaik](#)

Si vous n'êtes jamais allé sur le compte de votre enfant, faire la procédure suivante :

Procédures pour ouvrir un compte parent : (Lien vidéo explicative : [Vidéo explicative](#))

1. Allez à l'adresse ci-haut ; Cliquez sur *Se connecter*.
2. Cliquez sur *Créer votre compte*.
3. Entrez votre adresse courriel (la même que vous avez fournie à l'école).
4. Cliquez sur *Obtenir un code*.
5. Allez voir dans vos courriels, un code vous est envoyé.
6. Revenez sur la page du Portail, entrez ce code et cliquez sur *Vérifier*.
7. Créez-vous un mot de passe (à entrer 2 fois) (minimum 12 caractères dont au moins une majuscule, une minuscule, un chiffre et un symbole) et faites *Créer*.
8. Cliquez ensuite sur *Remplir le formulaire* (pour associer votre enfant à votre compte).
9. Choisir « *Mon enfant est inscrit à l'école et je veux ajouter son dossier à mon compte Mozaik-portail* ».
10. Vous devez maintenant entrer tous les champs, le nom du centre de service (CSS des-Mille-Îles) vous aurez besoin du numéro de fiche de votre enfant ainsi que sa date de naissance et autres données. *Enregistrer*.
11. Si vous avez plus d'un enfant, cliquez sur *Répéter pour un autre enfant*.
12. Sinon, cliquez sur *Revenir au portail-parents*.

**Si vous avez déjà un enfant dans notre commission scolaire et que vous avez déjà un compte d'ouvert sur Mozaik, vous pouvez ajouter un enfant à un compte déjà actif en cliquant sur les 3 petits bonhommes blancs et bleus en haut à droite  pour ensuite cliquer sur *Ajouter un enfant* et entrer les informations nécessaires (étape 9-10 ci-dessous).

Vous avez déjà un compte parent d'ouvert sur le Portail, veuillez suivre les étapes suivantes pour:

Procédures pour accéder au bulletin scolaire :

1. Allez à l'adresse ci-haut ; Cliquez sur *Se connecter* ; Entrez votre courriel et mot de passe, et cliquer sur *Se connecter*.
2. Cliquez sur la pastille bleue *Résultats*.
3. Choisir *Bulletins*.
4. Cliquez sur le bulletin de l'année souhaité pour le visualiser.

Procédures pour motiver une absence ou un retard :

1. Allez à l'adresse ci-haut ; Cliquez sur *Se connecter* ; Entrez votre courriel et mot de passe, et cliquer sur *Se connecter*.
2. Cliquez sur la pastille rouge *Absence*.
3. Entrez toutes les informations pertinentes concernant l'absence ou le retard.
4. Cliquez sur soumettre.

Portail parents MOZAÏK

Portail-parents Mozaik

Procédures pour accéder aux coordonnées du transport de votre enfant :

(À partir de la mi-août seulement et vous y aurez accès seulement si vous avez donné les 2 preuves de résidences demandées à l'inscription)

1. Allez à l'adresse ci-haut ; Cliquez sur *Se connecter* ; Entrez votre courriel et mot de passe, et cliquer sur *Se connecter*.
2. Cliquez sur la pastille orange/saumon *Ressources*.
3. Cliquez sur *Centre de services scolaire*.
4. Cliquez sur *Coordonnées de transport*.
5. Dans la section *Recherche*, entrez le numéro de fiche de votre enfant, sa date de naissance ainsi que le code postal de votre domicile, faites *Rechercher*.
6. Les détails du transport de votre enfant seront visibles.

Procédures pour accéder à l'état de compte-facture des effets scolaires de l'école ou reçu d'impôt du SDG (les factures du SDG sont envoyées par courriel aux 4 semaines) :

1. Allez à l'adresse ci-haut ; Cliquez sur *Se connecter* ; Entrez votre courriel et mot de passe, et cliquer sur *Se connecter*.
2. Cliquez sur la pastille verte *Finances*.
3. Cliquez sur *États de compte*.
4. Choisir l'état de compte souhaité pour le visualiser.

Quelques notes importantes

- Le ou les parents qui possède l'adresse principale de son enfant DOIT OBLIGATOIREMENT avoir un compte Mozaik d'ouvert puisqu'il y a plusieurs procédures obligatoires du CSSMI qui doivent être faites via Mozaik tout au cours de l'année scolaire.
- Je vous mentionne que chacun des parents peuvent ouvrir chacun leur compte avec leur courriel et mot de passe respectif (si le courriel a été fourni à l'école préalablement).
- Veuillez prendre note que c'est via le Mozaik Portail-parents qu'il faudra faire la ré inscription de votre enfant à chaque année au mois de février pour l'année scolaire suivante. Vous aurez les détails en temps et lieux
- C'est aussi en février (en même temps que la réinscription annuelle) que vous devez aussi remplir de nouveau la fiche santé de votre enfant pour l'année suivante.

Il est primordial d'ouvrir un compte sur ce portail dès le début de l'année.

Nous en profitons pour vous rappeler que la grande majorité des communications de l'école se fait par courriel. Il est donc important de consulter vos courriels régulièrement pour vous tenir à jour de toute information que l'école pourrait fournir.